

La typologie de textes

A retenir :

Il existe généralement cinq types de discours (ou textes) : narratif, descriptif, argumentatif, explicatif, injonctif. Chaque type a des caractéristiques spécifiques.

Le texte narratif est une narration (orale ou écrite) d'une histoire (réelle ou fictive) racontée à l'aide d'un narrateur. Il s'agit d'un texte qui décrit une succession de faits qui s'enchaînent. Il présente un ou des personnages qui évolue(nt) dans un temps donné et un lieu donné. Derrière l'appellation texte narratif on trouve des textes différents.

- le roman
- la nouvelle
- le conte
- le conte de fées
- la fable
- la légende
- la chronique
- le mythe, etc.

Le texte descriptif montre un lieu, un objet, un personnage que le lecteur ne voit pas. Dans un écrit documentaire (par exemple un guide touristique) ce type de texte évoque une image fidèle d'un objet réel. Dans un récit de fiction (par exemple un récit de voyage) il peut créer une atmosphère, donner des indices sur la suite du récit, donner au texte une valeur esthétique, ou développer le symbolisme.

- le guide touristique
- le récit de voyage
- le roman
- texte documentaire, etc.

Le texte argumentatif a pour objectif de persuader, convaincre le destinataire (celui à qui le texte s'adresse). Le texte argumentatif défend une position à l'aide des arguments en

développant un raisonnement structuré et logique. Le texte exprime l'opinion et le jugement.

- l'essai
- le pamphlet
- l'article, etc.

Le texte explicatif cherche à donner une explication, à apporter une information. Il modifie les connaissances du destinataire. Dans un récit de fiction, le texte explicatif peut instruire le lecteur, retarder l'action, donner des détails qui aident à comprendre l'intrigue, montrer la cohérence du personnage et de son comportement, etc.

- l'article de dictionnaire
- le manuel scolaire
- l'article de presse, etc.

Le texte injonctif veut conseiller ou ordonner un comportement à un destinataire. Il s'adresse au lecteur pour lui faire faire quelque chose ou lui interdire quelque chose. Le texte injonctif donne des explications, des actions à réaliser.

- le mode d'emploi
- la recette de cuisine
- la publicité, etc.